

COMPTE RENDU DE RÉUNION – Relevé des échanges

Type de Réunion	Comité de Pilotage – Site Natura 2000 FR7300870 "Tourbières du Lévézou"
Date / Lieu	28 novembre 2025 – Jardin d'Arvieu - Salle de la Grange – 12120 ARVIEU
Rédacteur	C. DECAUX – EPAGE Viaur
Validation	K. LACAM – EPAGE Viaur
Ordre du Jour	<p>Contexte - Etat d'avancement global de l'animation</p> <p>Evolution du périmètre du site - Bilan des rencontres avec les gestionnaires PAEC 2023-2025 - Contractualisation agricole</p> <p>Projets de restauration & gestion des habitats</p> <p>Etudes et suivis</p> <p>Information au COPIL : dotation « aménités rurales », prairies sensibles, questions réglementaires</p> <p>Proposition d'action pour 2026</p>

Nom, Prénom	Structure
BANCAREL Jean-Marie	Commune de Vezins de Lévézou
BARTHES David	Région Occitanie
BLANCHYS Marie-Paule	Commune d'Arvieu
BRIAND Vianey	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
BRIANE Gérard	Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron / Conseil Régional de la Protection de la Nature
CADIER Sandie	Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Sorgues Dourdou Rance
CHARPIAT Nathalie	Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
FRAYSSE Nadine	Conseillère Départementale – Canton Raspes & Lévézou
GAUBERT Maxime	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
IZARD Alexandre	Agence de l'Eau Adour Garonne
MERLET Cécile	Conseil Départemental de l'Aveyron
PANCOU Jean-Philip	Office National des Forêts – Unité Territoriale Aveyron
SENE LACOMBE Paulin	EPAGE Aveyron Amont

Excusé·e·s :

- GAZEL Emmanuelle – Conseil Régional Occitanie
- JACOB Laure – Parc Naturel Régional des Grands Causses
- DURBEC Martial – Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron
- LESTRADE Marine – Centre National de la Propriété Forestière
- CHARRETIER Stéphane – Office Français de la Biodiversité
- FOURNIER Yannick – Commune de Curan
- BIAIS Lucas – Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie
- REGOURD Yves – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur
- LACAM Karine – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur

Document(s) joint(s) :

Retrouvez sur le site Internet dédié aux Tourbières du Lévezou :

- le compte-rendu et le support de présentation, dans la rubrique « actualités »
<https://tourbieresdulevezou.n2000.fr/actualites>
- le Document d'Objectifs du site révisé, dans la rubrique « documents de référence »
<https://tourbieresdulevezou.n2000.fr/documents-de-reference>

Documents également disponibles en téléchargement sur le site de l'EPAGE Viaur, onglet « Milieux naturels » > Natura 2000 > Documents à télécharger : <https://www.epage-viaur.com/les-milieux-naturels/natura-2000/>

1. Contexte – Avancement global de l'animation

Un rapide point d'avancement sur la mise en œuvre globale de l'animation du site Natura 2000 est présenté en introduction de la réunion.

Le site « Tourbières du Lévezou » bénéficie d'une animation bien installée, effective depuis 2015 et représentant actuellement autour de 80 jours de travail par an, guidée par un Document d'Objectifs révisé et validé en 2024.

Le portage de l'animation et la Présidence du COPIL ont été renouvelés en 2024 pour une durée de 3 ans.

A noter également que la page Internet dédiée au site Natura 2000 a été actualisée. Celle-ci est accessible via le lien suivant : <https://tourbieresdulevezou.n2000.fr/>

2. Evolution du périmètre – Bilan des rencontres avec les gestionnaires

Pour rappel, la proposition d'extension de périmètre a été soumise à la consultation des collectivités fin 2022 et a fait l'objet d'un envoi aux services de la DREAL en début d'année 2023. La transmission du Ministère de l'Ecologie à la Commission Européenne a été effectuée dans le cadre de la Notification des Autorités Françaises de juin 2024, le dossier ayant préalablement reçu l'avis favorable du Museum d'Histoire Naturelle.

L'information a été diffusée auprès de l'ensemble des propriétaires et gestionnaires de sites concernés par l'extension de périmètre par courrier début 2025. Un poster de présentation de l'extension de périmètre avait également été remis en 2024 aux communes.

16 gestionnaires, pour la plupart propriétaires et exploitants agricoles ont donc été contactés ; 13 ont été rencontrés sur le terrain. La situation propre à chacune des entités constitutives de l'extension est détaillée en séance (*diapositives 8 à 13 sur le support de présentation joint au compte-rendu*).

Ces rencontres ont permis l'engagement de 5 exploitants dans des MAEC, et ont également été l'occasion d'identifier des besoins en termes d'accompagnement à la gestion et de mise en place d'aménagements agropastoraux (*mise en défens, points d'abreuvement...*).

De manière globale, le bilan de ces rencontres se montre positif. En effet, si la structure animatrice était plutôt bien connue des personnes contactées, celles-ci n'étaient pas familières avec la démarche Natura 2000. La démarche a toutefois été bien accueillie, les rencontres ayant été suivies d'engagements contractuels et/ou de propositions d'interventions ultérieures.

Malgré cela, il a pu être regretté un manque de concertation préalable à l'extension de périmètre ; de plus, la crainte de contraintes réglementaires supplémentaires a à plusieurs reprises été mise en avant (*question des prairies sensibles, utilisation des phytosanitaires...*). Sur ce point, il est rappelé qu'en dehors d'un engagement dans une mesure contractuelle, les pratiques agricoles (*conversion, traitement phytosanitaires ou antiparasitaires*) ne sont pas encadrées par Natura 2000. Le cas particulier des interdictions des labour / conversion de prairies du fait de la BCAE9 est explicité ci-après (*point n°6 - Information au COPIL*)

3. Contractualisation agricole 2023-2025

L'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et la réalisation des diagnostics agro-environnementaux, en partenariat avec l'Adasea d'Oc, ont été poursuivies en 2025. A noter qu'il s'agit théoriquement de la dernière année de contractualisation sur le site (*PAEC ouvert sur la période 2023-2025*). En complément, nous avons co-animé la formation obligatoire à destination des agriculteurs·trices sur la thématique de la gestion des prairies et plus principalement des habitats d'intérêt communautaire.

8 exploitant·e·s sont engagé·e·s en MAEC, pour une surface de 91,3 ha, soit près de 71 k€ mobilisés sur les 5 années de contractualisation.

De manière plus détaillée :

- 3 exploitant·e·s se sont engagé·e·s en 2023-2024, soit une contractualisation portant sur près de 36 hectares. Cet engagement relativement modéré s'explique par le fait que les agriculteurs potentiellement concernés bénéficient du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux », plus avantageux et non cumulable avec les MAEC.
- 5 exploitants se sont engagés en 2025, pour une surface de 55ha. Il convient de souligner ici qu'il s'agit d'exploitants concernés par l'extension de périmètre ayant été contactés en début d'année 2025, ayant répondu favorablement à la démarche.

4. Projets de restauration & gestion des habitats

Tourbière d'Agladières (commune de St Léons)

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention d'assistance technique conclue avec l'agriculteur propriétaire du site, l'EPAGE Viaur et le CEN Occitanie, et répond à des enjeux importants liés aux habitats et aux espèces ainsi qu'à une volonté de maintien d'une activité agricole extensive. Des travaux de réouverture et d'aménagements agropastoraux (*clôtures, parcs, dispositif d'abreuvement*) ont été mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Viaur. Le site a également fait l'objet d'un pré-diagnostic fonctionnel avec l'appui d'un prestataire extérieur ainsi que de plusieurs suivis (*flore, habitats, piézométrie*).

L'accent est mis sur la présentation des suivis mis en œuvre sur ce site avec des illustrations des rendus produits et des résultats obtenus. **L'objectif n'est pas de détailler de manière approfondie les résultats, exercice délicat en Comité de Pilotage, mais plutôt d'illustrer plus concrètement le travail effectué.** La présentation a porté sur le suivi de la population d'Azuré des mouillères ainsi que le suivi piézométrique (*évolution des niveaux d'eau dans le sol*).

Tourbière des Fous

Le projet de restauration sur le **site de la Tourbière des Fous** s'inscrit également au travers d'une convention d'assistance technique conclue entre la Commune d'Arvieu, l'EPAGE Viaur et le CEN Occitanie. Ce site a fait l'objet de travaux d'aménagement (*partenariat Adasea d'Oc / EPAGE Viaur*) entre 2010-2012. Les aménagements et les modalités de gestion, non formalisées, nécessitent aujourd'hui

d'être remis à jour, au regard des enjeux de conservation, du potentiel important du site en matière d'expérimentation mais aussi en termes de valorisation. Il était initialement prévu d'intervenir en 2024 sur la réfection de 3 ouvrages transversaux. Après approfondissement et analyse des conclusions issues du pré-diagnostic fonctionnel conduit en 2023, il est apparu que le ralentissement des écoulements superficiels pouvait présenter une incidence incompatible avec les enjeux de conservation de ce site tourbeux, compte tenu du transfert potentiel d'éléments minéraux depuis les parcelles agricoles attenantes. Finalement, un seul ouvrage sera reconstitué, à des fins pédagogiques plus qu'à des fins de ralentissement des écoulements.

Ces travaux, mis en œuvre au cours de l'automne 2025, seront accompagnés de suivis floristique (*vasculaires et bryophytes*), topographique et piézométrique afin de disposer d'un retour d'expérience de l'influence de ces opérations sur les végétations.

En complément, le ponton présent sur le site, qui présentait un risque pour la sécurité des visiteurs, a été intégralement refait par l'équipe en régie de l'EPAGE Viaur.

Un travail d'actualisation du panneau de présentation du site, implanté en bord de route, est en cours de finalisation.

Des évolutions en matière de gestion du site sont aussi à souligner. Deux exploitants ont souscrit une MAEC suite à l'extension du périmètre du site Natura 2000 « Tourbières du Lévezou », représentant près de 15 hectares de zones humides engagées dans une mesure de gestion pastorale. Une intervention au mois de juin de l'équipe technique de l'EPAGE sur les clôtures a été réalisée afin de faciliter le pâturage sur le site.

Tourbière des Rauzes

En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, propriétaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Tourbière des Rauzes, et Rural Concept, gestionnaire délégué, l'animateur est intervenu sur le site dans le cadre d'une réflexion autour de la problématique de dégradation de l'accès au parc de contention.

Cet aménagement est rendu nécessaire par la présence à l'année d'un troupeau bovin assurant la gestion du site, afin de permettre le nourrissage ainsi que les soins vétérinaires.

Plusieurs pistes d'intervention / propositions d'aménagement ont été identifiées sur le site :

- Déplacement du couloir de contention vers le parking / accès Sud du site.
- Stabilisation de l'accès au parc de contention
- Aménagement d'un point de franchissement supplémentaire sur le cours d'eau pour limiter la fréquentation par le bétail. En complément, il est proposé d'implanter deux points d'abreuvement stabilisés sur le ruisseau des Pradines, à compléter par la mise en défens des berges du cours d'eau. Ces travaux relevant de la gestion « courante » des milieux aquatiques, ceux-ci seront intégrés à la prochaine tranche de travaux du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'EPAGE Viaur.

En complément, il est proposé de compléter le dispositif de suivi piézométrique et hydrologique présent sur le site, avec pour objectif de disposer d'une meilleure compréhension du fonctionnement hydrologique du site et du lien entre le complexe tourbeux et l'hydrologie du cours d'eau, ainsi que dans une optique de veille et de suivi à long terme de l'évolution du site.

Ces éléments, à approfondir avec le CD12 et Rural Concept, viendront compléter le plan de gestion du site de l'ENS en cours de révision.

La question de l'entretien du canal d'amenée de l'ancien moulin de Sallèles est évoquée en séance. Ce canal, qui délimite la parcelle propriété du Département à l'Ouest, surplombe le site ; il est supposé que celui-ci contribuait, du fait d'infiltrations au travers du fond non étanche, à l'alimentation en eau des zones humides en contrebas. Un projet de remise en eau avait été étudié à 2018. Le principal frein en termes de faisabilité est lié à la propriété de ce canal, rattachée au moulin et donc en dehors de la maîtrise foncière du Département de l'Aveyron. Il pourrait être pertinent d'étudier la nécessité, vis-à-vis des objectifs de conservation du site, de curage et remise en eau de ce canal, et, le cas échéant, les possibilités en termes de conventionnement avec le propriétaire. A noter que de ce type d'action pourrait être éligible à un contrat Natura 2000 « ni agricole - ni forestier », permettant de mobiliser 80% de financement au bénéfice du Conseil Départemental (*100% dans le cas d'un contractant privé*).

Note complémentaire au compte-rendu : après vérification, il semblerait des interventions de l'équipe en régie de l'EPAGE Viaur aient été conduites aux alentours de la période 2008-2012, sur demande du gestionnaire du site.

Enfin, un travail de mise à jour des panneaux du site sera à engager au cours de l'année, en collaboration avec les services du Conseil Départemental à ce sujet.

5. Etudes et suivis

Saint Jean le Froid

Un travail d'accompagnement technique a été mené auprès du Syndicat Mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance dans le cadre d'un projet d'aménagement du **site de Saint Jean le Froid** (*Commune de Salles-Curan*). L'EPAGE Viaur a été sollicité début 2024 en tant qu'animateur du site Natura 2000 mais également au titre de la coopération inter-syndicats à l'échelle Tarn-Aveyron. Les travaux d'aménagement de points d'abreuvements / de franchissement ainsi que création de parcs de pâturage ont été exécutés sur la maîtrise d'ouvrage du SMTSDR. Dans une optique de suivi à long terme de l'évolution du site, plusieurs relevés phytosociologiques ont été réalisés en juin 2025, permettant également d'affiner la connaissance relative aux habitats présents sur le site.

En complément, quelques relevés pédologiques réalisés à l'occasion du passage ont permis de confirmer le rôle important joué par le site en matière de conservation des systèmes tourbeux et, par extension, en termes de stockage de carbone dans les sols.

Site de Mauriac – Moulin d'Aubignac

Sur le **site du Moulin d'Aubignac**, un dispositif de suivi hydrométrique (*débit du Vioulou*), piézométrique (*niveau d'eau dans les sols*) et météorologique (*température et précipitations*) a été implanté en 2024. L'objectif poursuivi ici est de disposer d'éléments de compréhension du lien entre débit des cours d'eau et évolution des niveaux d'eau dans les zones humides. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat autour de la mutualisation des données avec Rodez Agglomération.

Les résultats issus des analyses des données recueillies au cours de l'année 2025 permettent d'appréhender le lien, sur ce site en particulier, entre le cours d'eau et la zone humide riveraine. En effet, l'évolution des niveaux piézométriques moyens, comparée à l'évolution de la hauteur d'eau dans le Vioulou, permet de représenter le comportement de l'eau dans le sol. On distingue donc sur les graphiques une période hivernale où les mouvements d'eau s'opèrent principalement depuis la zone humide vers le cours d'eau (*effet drainant du cours d'eau = contribution de la zone humide au débit du cours d'eau*), alors que semble se dessiner une tendance inverse en période estivale.

Malheureusement, 2 piézomètres ayant été vandalisés fin mai 2025, les données sont incomplètes sur la période estivale et ne permettent d'approfondir l'analyse.

Amélioration des connaissances – EIC potentielles

Enfin, sur ce volet d'acquisition de connaissances, une action visant à rechercher les espèces d'intérêt communautaire du site a été menée, avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturel Occitanie. Le déficit de connaissances relatives aux EIC du site constituait un des principaux manquements relevés à l'occasion de la révision du DOCOB. Une fiche action dédiée (action C1.2) a donc été rédigée et rajoutée en ce sens.

Des prospections ont été menées à la recherche de deux espèces de bryophytes (*communément appelées « mousses »*) d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site, en l'occurrence la Bruchie des Vosges *Bruchia vogesiaca* et l'Hypne brillante *Hamatocaulis vernicosus*.

Les prospections n'ont pas permis de détecter ces deux espèces mais ont tout même contribué à significativement améliorer les connaissances sur ce groupe peu connu, avec 111 espèces inventoriées, 4 espèces déterminantes ZNIEFF, 3 espèces menacées et 2 nouvelles mentions départementales.

6. Information au COPIL

Réglementation – Sollicitation auprès de l'animateur

Une sollicitation reçue par l'animateur au cours de l'année est portée à la connaissance du COPIL. Nous avons été interrogés par un agriculteur exploitant une parcelle sur le site du « Moulin de Sallèles », ce dernier ayant pour ambition de mettre en culture une prairie connue pour abriter une des deux seules stations d'Occitanie d'Iris de Sibérie (*espèce protégée nationalement*).

Plus largement, cette parcelle abrite une des dernières prairies « naturelles » de fauche du territoire et représente ainsi un enjeu de conservation particulièrement important.

Une rencontre s'est tenue sur site au cours de laquelle ont été abordées les questions suivantes :

- Compatibilité du projet de conversion avec Natura 2000. Sur ce point, il est rappelé que la présence d'une parcelle en site Natura 2000 ne contraint pas les pratiques agricoles en dehors d'un engagement dans une mesure contractuelle.
- Compatibilité du projet avec la présence d'une espèce protégée. Cet aspect est plus complexe dans la mesure où il paraît délicat d'envisager contraindre les pratiques agricoles, à l'échelle de l'ensemble de la parcelle, du fait de la présence d'une espèce protégée. Il convient tout de même de souligner que la protection des espèces protégées ne s'applique pas à l'activité agricole tant que celle-ci se situe dans le cadre des pratiques d'exploitation courante des parcelles. Or, s'agissant ici d'un changement de pratiques, il n'est pas exclu que la réglementation soit applicable. On notera également que l'exploitant a été informé précédemment de la présence de l'espèce sur la parcelle, laquelle a été rappelée dans le compte-rendu rédigé à l'issue de la visite. Malgré cela, un doute subsiste sur le fait que ces éléments soient suffisants pour prouver l'intentionnalité, notion indispensable à toute procédure dans le cas d'une destruction d'espèce protégée.

L'ensemble des éléments a été retranscrit dans un compte rendu. Les possibilités en matière d'accompagnement et de contractualisation ont également été portées à la connaissance des exploitants.

Un point particulier est soulevé concernant la possibilité d'engagement dans un dispositif de type PSE privé, éventuellement public / privé. Ce type de dispositif n'est pas déployé actuellement sur le territoire et semble juridiquement fragile. La question d'une éventuelle acquisition foncière a été évoquée mais ne semble pas envisageable pour l'instant.

BCAE9 – Prairies sensibles

La question des « prairies sensibles » est abordée en séance. Cette classification, traduite au travers des critères d'éco-conditionnalité de la PAC (BCAE9) implique l'interdiction de retournement ou de conversion de certaines prairies en site Natura 2000. Des dérogations sont toutefois possibles sous conditions. Bien que les surfaces concernées soient aujourd'hui relativement marginales sur le site des Tourbières du Lévezou, il semble important que cette information soit largement diffusée afin d'éviter toute situation bloquante.

L'animateur assurera une veille à ce sujet d'ici la prochaine programmation PAC. Il est également proposé d'informer les exploitants concernés, et notamment au niveau d'une parcelle en bordure du site d'Agladières sur laquelle une incohérence a été constatée (*classement d'une portion de parcelle aujourd'hui cultivée*).

Dotation aménités rurales

Un point d'information relatif à la dotation « aménités rurales » est proposé au COPIL, particulièrement à destination des représentant·e·s élue·e·s des collectivités.

Cette dotation est versée automatiquement aux communes éligibles (*pas de démarche à effectuer*), et calculée en fonction des surfaces communales couvertes par des aires protégées (*site Natura 2000, Parcs Naturels, ...*). Celle-ci est « noyée » dans la Dotation Générale de Fonctionnement et, de fait, souvent peu identifiées par les communes qui la perçoivent. Bien qu'elle ne soit pas fléchée et puisse donc être utilisée à la discrétion des communes bénéficiaires, il est pertinent que ce montant bénéficie à des opérations favorables à la biodiversité. A ce titre, elle peut venir compléter l'autofinancement d'un projet.

Le montant de la dotation attribuée à chaque commune est consultable via le portail de la Direction Générale des Collectivités Locales, accessibles via le lien suivant (*choisir « dotation aménités rurales » dans la liste des dotations communales*) :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

La structure animatrice se propose d'informer les communes concernées et se tiendra disponible afin de répondre aux éventuelles demandes en matière d'accompagnement.

7. Propositions d'actions 2026

Les principales opérations prévues sur la période 2026 sont ensuite exposées au Comité de Pilotage, en lien avec les fiches actions du DOCOB concernées.

Les actions présentées sont les suivantes :

- **Contractualisation MAEC :** la contractualisation est prolongée en 2026. Il semble envisageable de prévoir l'engagement d'un à deux nouveaux contractants dans le dispositif, notamment parmi les exploitants concernés par l'extension de périmètre.
- **Actions non contractuelles :**
 - o Poursuite du projet de restauration sur le site de la **Tourbière des Founs** : mise en place d'aménagements agropastoraux (*clôtures et points d'abreuvement*) via la mobilisation du PPG Viaur, reprise du cheminement et des panneaux
 - o **ENS Tourbière des Rauzes** : mise en place des aménagements agropastoraux (*clôtures et points d'abreuvement*) via la mobilisation du PPG Viaur

- Travaux de restauration / remise en gestion sur le secteur amont du **site de Maynials**; restauration de milieux aujourd’hui perturbés en termes de fonctionnement hydrologique et menacés par la dynamique de fermeture.
 - Accompagnement de l'EPAGE Aveyron Amont sur le **site de Galans** concernant la définition des besoins en matière d'aménagement
- **Acquisition de connaissances et suivi**
- Poursuite de l'opération d'acquisition de connaissances complémentaires sur les espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site. Cette action répond à un déficit de connaissances sur ces espèces, avec une logique aujourd’hui très focalisée sur les habitats.
 - Mise en place de suivis piézométriques complémentaires sur les sites d'Agladières et de Founs en vue de l'approfondissement sur la période 2027-2029 des pré-diagnostic fonctionnels réalisés en 2023. Sur ce point en particulier, il est précisé que cette opération, qui représente un coût non négligeable, constitue également une plus-value conséquente en matière de compréhension du fonctionnement des sites à l'échelle du territoire.
 - Définition et mise en œuvre de protocoles d'évaluation à long terme de l'état de conservation. L'objectif de cette action est de pouvoir disposer de méthode d'évaluation de l'état de conservation adaptées aux différents HIC du site, harmonisées à l'échelle du réseau Natura 2000, visant à répondre entre autres au besoin en matière de rapportage. Basés sur un échantillonnage à définir, ces suivis devront fournir des informations relatives aux tendances d'évolution à long terme des habitats vis-à-vis des changements globaux (*climat*) et des pratiques / mesures de gestion. Au préalable, l'animateur sollicitera les structures référentes (CBNPMP, MNHN...) afin de connaître les protocoles existants et éventuellement solliciter un appui technique.
 - Proposition d'un échantillonnage complémentaire sur la piézométrie sur le site de la Tourbière des Rauzes, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et Rural Concept, gestionnaire délégué du site. Cette opération s'inscrit dans une optique de mise en cohérence et mutualisation des connaissances, en lien avec la révision du plan de gestion de l'ENS.
- **Communication / Sensibilisation :**
- Actualisation des supports pédagogique sur le site de la Tourbière des Founs
 - Echanges avec le Conseil Départemental concernant la reprise des panneaux explicatifs

8. Conclusions & perspectives

L'ensemble des éléments de la présentation ayant été abordés, les échanges sont conclus par le rappel des actions engagées sur la période 2025 et prévues sur la période 2026 :

VOLET	Actions réalisées – 2025	Actions à prévoir – 2026
Actions contractuelles	Ouverture du PAEC aux entités proposées en extension Réalisation des diagnostics agro-environnementaux	Nouvelles contractualisations / Réalisation des diagnostics agro-environnementaux Suivi des engagements
Actions non contractuelles Gestion / travaux	Etude des opérations de restauration / valorisation et approfondissement des connaissances sur le site des Founs Rencontre des exploitants concernés par l'extension, évaluation des besoins d'aménagement Gestion du site d'Agladières – Poursuite du projet	Poursuite / mise en œuvre des travaux Founs, Maynials, Rauzes Gestion du site d'Agladières – Poursuite du projet
Communication	Sorties grand public Animation scolaire Panneau pédagogique sur le site des Founs MAJ Site Internet	Echange avec le CD12 sur les panneaux du site de Rauzes Poursuite de la mise à jour des supports sur les Founs
Acquisition de connaissances	Acquisition de connaissances sur les EIC potentielles du site Suivi sur le site d'Agladières Suivi hydrologique – Site d'Aubignac	Poursuite sur les sites suivis / équipés : Agladières, Founs, Aubignac... Acquisition de données complémentaires en vue de l'approfondissement des diagnostics fonctionnels Suivi complémentaires sur le site des Rauzes Amélioration des connaissances sur les EIC Définition de protocoles de suivi de l'EC
Modification du périmètre	Suivi de l'avancement de la procédure	Suivi de l'avancement de la procédure